

Quels que soient cependant les besoins et les modalités à court terme, l'objectif à longue échéance de l'OTAN consiste à assurer un règlement tel, entre l'Est et l'Ouest, que l'OTAN, sous sa forme militaire, ne soit plus indispensable à notre sécurité.

Un autre problème qui se pose dans le domaine de la sécurité est celui du renouvellement de l'Accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord, ou NORAD, en 1968. Le gouvernement étudie présentement ce que sera NORAD à l'avenir. Il y a une idée qu'il faut souligner à ce sujet, parce qu'elle ne semble pas bien comprise, c'est que NORAD, qui est un accord sur la défense aérienne, n'implique en aucune façon que le Canada doive donner maintenant, — ou plus tard si le traité devait être reconduit — son adhésion ou participer à un réseau américain quelconque de missiles antimissiles que l'on déploierait pour la défense spatiale. Nous espérons, bien entendu, que les États-Unis réussiront à convaincre l'URSS d'accepter un moratoire sur le déploiement des missiles antimissiles, de sorte que la question d'ententes nord-américaines ne se posera même pas.

Tout dernièrement, on a pu entendre des critiques confuses sur l'idée du maintien de la paix et le rôle du Canada dans les activités des Nations Unies dans ce domaine. La position du Gouvernement canadien est bien définie à cet égard: nous reconnaissons que le maintien de la paix et les efforts de conciliation doivent être poursuivis simultanément. Les forces de maintien de la paix contribuent à la restauration ou à l'établissement de conditions qui permettent éventuellement des règlements politiques. En soutenant les activités de maintien de la paix des Nations Unies, nous avons eu pour objectif d'appuyer l'Organisation dans son rôle qui est de ne permettre aucune intervention au préjudice de l'une des parties pendant que celles-ci essaient de régler leurs différends. Nous avons toujours été d'avis, toutefois, que les parties doivent déployer tous leurs efforts dans l'intervalle pour parvenir à un règlement. Au lieu de décrier l'idée du maintien de la paix à cause des difficultés que les contingents des Nations Unies ont rencontrées, au Moyen-Orient par exemple, les critiques devraient appuyer nos efforts pour rendre l'ONU plus apte à jouer son rôle essentiel de gardien de la paix et de la sécurité et faire en sorte que les armées futures des Nations Unies soient plus en mesure de s'acquitter de leur mandat.

Mais le Canada ne se contente pas de servir en paroles la cause du maintien de la paix. Dès la mise sur pied de la première force du genre, le Canada a fourni un apport concret en participant aux opérations. Nous avons toujours cherché, chaque fois que c'était possible, à encourager les parties à négocier.

Je suis convaincu que les Canadiens tiennent à ce que nous poursuivions nos efforts, en dépit des difficultés inévitables, voire en dépit d'un observateur qui prétendait récemment que le maintien de la paix fait figure de "vestige" parmi les préoccupations du Canada. A mon avis, loin d'être un "vestige", le maintien de la paix est une idée clairvoyante dont l'utilité n'est plus à démontrer. Ce n'est certes pas le moment de se détourner des Nations Unies et de revenir aux conditions qui existaient sur le plan international à une époque antérieure à ce siècle.

Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire que de nouvelles crises séviront dans l'avenir et qu'on aura de nouveau besoin d'une force